

DEC180041DR02

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 8224 intitulée Europe orientale, balkanique et médiane (EUR'ORBEM)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} août 2016 ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant création de l'unité mixte de recherche n°8224 intitulée « Europe orientale, balkanique et médiane » (EUR'ORBEM) et nommant M. Xavier Galmiche, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC172297DASTR du 21 juillet 2017 rattachant l'unité UMR 8224 intitulée Europe orientale, balkanique et médiane (EUR'ORBEM) à la Délégation Paris B à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Marie-Christine Autant-Mathieu, Directrice Adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation PARIS B

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS

T. 01 42 34 94 00

F. 01 43 26 87 23

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31/01/2018

Le directeur d'unité
Xavier Galmiche

